

APPEL DE QUALIFICATION POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT, L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN ET LA RÉHABILITATION DU PARACHÈVEMENT EN MODE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ DE L'AUTOROUTE 30 DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

N° DE PROJET : 20-5400-9301-X2

Addenda n° 8

À la suite de questions reçues quant à l'Appel de qualification, le ministère des Transports du Québec désire apporter les réponses ci-dessous.

Question #1

Veillez préciser ce que vous entendez par Directeur de l'administration tel que cela apparaît dans la définition de Personne clé au Glossaire de l'Appel de qualification?

Réponse

Le directeur de l'administration est une Personne clé qui sera responsable de l'administration du projet. L'organigramme de la structure organisationnelle du Candidat doit notamment prévoir le poste d'un directeur de l'administration et en décrire les rôles et responsabilités tel qu'exigé à la section 2.3 de l'annexe 1 de l'Appel de qualification.

Question #2

Veillez nous fournir l'échéancier et la somme des versements provenant du gouvernement. Si cette somme n'est pas encore déterminée, pourriez-vous indiquer quand les Candidats obtiendront cette information?

Réponse

Tel qu'il appert à la section 1.2 de l'Appel de qualification, l'ordre de grandeur du coût de conception-construction pour la réalisation de la Partie Ouest du Parachèvement de l'A-30 serait de plus d'un milliard de dollars.

Les modalités générales de paiement au Partenaire privé sont décrites à l'article 2.3 de l'Appel de qualification, où il est notamment indiqué que les paiements progressifs versés durant la période de construction ne devraient pas excéder 50 % des coûts de construction estimés.

Au moment de l'Appel de propositions, des informations complémentaires seront communiquées aux Candidats qualifiés invités à l'Appel de propositions, dont l'échéancier des versements.

Question #3

Nous voudrions savoir si le MTQ envisage l'imposition de péages sur diverses routes favorisant de ce fait l'utilisation de l'autoroute 30 ou si le MTQ veut limiter le péage au Parachèvement en PPP de l'A-30?

Réponse

À ce jour, le MTQ prévoit l'implantation de péage sur le parachèvement de l'autoroute 25 entre Montréal et Laval et sur la Partie Ouest du Parachèvement de l'A-30.

Question #4

Veillez nous fournir plus de détails sur l'emplacement des points de péage, le niveau de compatibilité avec l'A-25, les tarifs de péage, les types de véhicules devant payer et les revenus de péage anticipés?

Réponse

Ces informations seront communiquées à l'Appel de propositions.

Question # 5

Il semble que certains articles de la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport ne soient pas en vigueur. Veuillez nous indiquer quand le MTQ prévoit mettre en place ces articles?

Réponse

Ces informations seront communiquées à l'Appel de propositions.

Question #6

Veillez nous fournir une évaluation du coût de chacun des tronçons décrits à la section 2.1 de l'Appel de qualification?

Réponse

C'est au Candidat d'évaluer les coûts selon les exigences techniques qui seront précisées à l'Appel de propositions.

Question #7

(Se référant à la section 4.4 de l'annexe 1) Sous quelle forme le Candidat doit-il inclure la présentation des résultats, rapports, systèmes et fonctionnalités ? Doit-il faire une description narrative ou doit-il donner un exemple utilisé dans le passé ? Est-ce que l'inclusion de résultats dans la présentation du Candidat fait partie du maximum de 8 pages?

Réponse

Il n'y a pas d'exigence particulière pour la forme de présentation des résultats, rapports, systèmes et fonctionnalités. Le texte de description est au maximum de huit (8) pages, tel qu'indiqué à la section 4.4 de l'annexe 1.

Le 14 décembre 2006

REQUEST FOR QUALIFICATIONS FOR THE DESIGN, CONSTRUCTION, FINANCING, OPERATION, MAINTENANCE AND REHABILITATION OF THE AUTOROUTE 30 COMPLETION IN THE MONTREAL AREA USING A PUBLIC-PRIVATE PARTNERSHIP APPROACH

PROJECT NO. : 20-5400-9301-X2

Addendum No. 8

In response to questions received concerning the Request for Qualifications, the ministère des Transports du Québec (MTQ) wishes to provide the following answers:

Question #1

Would you give details about the meaning of Director of Administration as it appears in the definition of Key Individual in the Glossary of the Request for Qualifications?

Answer

The Director of Administration is a Key Individual who will be responsible for the administration of the project. The Respondent must foresee in its organizational chart the position of a director of administration and describe the roles and responsibilities as indicated at the Section 2.3 of Schedule 1 of the Request for Qualifications.

Question #2

Would you provide details on the timing and the amount of government funding? If the amounts of payment have not yet been determined, could you indicate when the Respondents will obtain this information?

Answer

As described in Section 1.2 of the Request for Qualifications, the costs for the design and the construction for the completion of the Western portion of Autoroute 30 would be over one billion dollars.

The terms and general conditions of payments to the Private Partner are described in Section 2.3 of the Request for Qualifications where it is specifically indicated that progress payments made during the construction period shall not exceed 50% of the estimated costs of construction of the A-30 PPP Completion.

During the Request for Proposals stage, details will be given out to each Qualified Respondents invited to participate in the Request for Proposals: among these details will be the schedule of payments.

Question #3

We would like to know if the MTQ plans to impose tolls on various other roads in order to promote the use of Autoroute 30, or if the MTQ would like to limit the tolls to the Autoroute 30?

Answer

At the moment, the MTQ foresees the implementation of two toll roads: more specifically Autoroute 25 between Montreal and Laval and the Western portion of Autoroute 30 Completion.

Question #4

Would you provide more details on the location of the toll collection points, the level of compatibility with Autoroute 25; the toll rates; the types of vehicles to be tolled and the anticipated toll revenues?

Answer

These details will be provided at the Request for proposals stage.

Question # 5

It seems that certain articles of the *Act respecting Transport Infrastructure Partnerships* are not yet in force? Would you indicate when the MTQ will be able to put into force the articles?

Answer

This information will be provided at the Request for Proposals stage.

Question #6

Would you provide an assessment of the costs for each of the portions of roads described at section 2.1 of the Request for Qualifications?

Answer

It is up to the Respondent to assess the costs according to the technical specifications that will be detailed in the Request for Proposals.

Question #7

(Referring to Section 4.4 of Schedule 1) Under which format should the Respondent include the presentation of results, reports, systems and functionalities? Should the Respondent make a narrative description or should it provide an example used in the past? Does the maximum of eight (8) pages for the Presentation of the Respondent include the results themselves (or can they be added)?

Answer

There is no particular requirement in terms of presentation of the results, reports, systems and functionalities. The textual description is of a maximum of eight (8) pages, as indicated in section 4.4 of Schedule 1.